

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 13 octobre 2020 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2020-0156 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir retiré le point suivant:

9.2 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54095Mb, R.C.A.5V.Q. 267 (1145 boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants:

Liste des virements autorisés pour le mois d'août 2020

Liste des dépenses autorisées par Mme Marie-Pierre Raymond, directrice de l'Arrondissement de Beauport pour le mois de mai 2020

Liste des dépenses autorisées par Mme Marie-Pierre Raymond, directrice de l'Arrondissement de Beauport pour le mois de juin 2020

Rapport de la consultation écrite pour le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 250* et le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 254 (3465, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2601, chemin de la Canardière, lot 5 520 731, district de Robert-Giffard

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149 et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0158 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2601, chemin de la Canardière, lot 5 520 731, district de Robert-Giffard - GT2020-322**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-64 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 16 juillet 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme une deuxième enseigne en cour avant sur un lot d'angle, alors qu'un maximum de deux structures d'enseigne au sol par lot situées dans des cours avant opposées est prescrit par l'article 796 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 24, rue Sainte-Cécile, lot 1 475 309, district de Robert-Giffard

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149 et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0159 **Demande de dérogation mineure pour la propriétés sise au 24, rue Sainte-Cécile, lot 1 475 309, district de Robert-Giffard - GT2020-323**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-66 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 16 juillet 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputés conformes pour la construction d'un bâtiment principal :

- l'empiètement d'un escalier en cour avant qui mène au deuxième étage, alors que l'empiètement d'un escalier en cour avant est autorisé lorsqu'il donne accès au sous-sol ou à une porte située à, au plus, 2 mètres au-dessus du niveau du sol;
- une marge avant du côté de l'avenue du Fleuve de 3,3 mètres, alors que la grille de spécifications de la zone 54162Hb prescrit une marge avant de 5 mètres;
- une marge arrière de 3,7 mètres alors que la grille de spécifications de la zone 54162Hb prescrit une marge arrière de 7,5 mètres;

et ce, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur*

l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2240, avenue du Vieux-Moulin, lot 6 204 856, district de Robert-Giffard

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149 et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0160 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2240, avenue du Vieux-Moulin, lot 6 204 856, district de Robert-Giffard - GT2020-364

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-79 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 20 août 2020, de refuser la dérogation mineure demandée soit un espace de 3 mètres entre deux aires de stationnement aménagées en cour avant alors qu'un espace d'au moins 6 mètres entre deux aires de stationnement aménagées en cour avant d'un lot occupé par un usage de la classe Habitation est prescrit par l'article 642 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette demande est refusée pour le motif suivant :

- L'application du règlement d'urbanisme ne cause pas un préjudice sérieux au requérant. Le projet tel qu'approuvé était conforme aux normes de stationnement, soit une case par logement. Ne pas pouvoir ajouter une case supplémentaire permettant de faciliter la location des unités résidentielles ne constitue pas un préjudice sérieux justifiant d'accorder une dérogation mineure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1114, avenue Royale, lot 1 541 600 du cadastre du Québec, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149 et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0161 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1114, avenue Royale, lot 1 541 600, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2020-366**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-81 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 20 août 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme une marge latérale de 2,6 mètres alors que la marge latérale est de 3,5 mètres, le tout tel que prescrit dans la zone 54093Mb du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 150, chemin du Lac-des-Roches, lot 1 415 973 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149 et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0162 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 150, chemin du Lac-des-Roches, lot 1 415 973, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-367**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-82 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 20 août 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputées conformes pour un abri d'auto détaché :

- Une implantation en cour avant, alors qu'un tel abri doit être attaché à un bâtiment principal;
- Une superficie de 60 mètres carrés, alors que la superficie maximale permise est de 18 mètres carrés.

Le tout tel que prescrit au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 396, rue Perroteau, lot 6 115 010 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149 et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0163 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 396, rue Perroteau, lot 6 115 010, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-365**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-80 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 20 août 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme la piscine implantée à une distance de 3,6 mètres d'une ligne avant de lot et à une distance de 0,9 mètre d'une ligne arrière de lot, alors que la distance minimale à la ligne avant de lot est de 4 mètres et la distance minimale à la ligne arrière de lot est de 1,0 mètre, le tout conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le boulevard Louis XIV, lot 6 380 826, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149 et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0164 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2965, boulevard Louis-XIV, lot projeté 6 380 826, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2020-399**

Sur la proposition de appuyée par il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-92 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 17 septembre 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme une largeur de lot de 13,13 mètres, alors que la grille de spécifications de la zone 53023Ha prescrit une largeur de lot minimale de 15 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, pour la propriété située au 2965, boulevard Louis-XIV, lot projeté 6 380 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Conformément à l'arrêté ministériel du 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une première période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est ouverte pour les questions reçus par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2020-0165 **Modification de la résolution CA5-2020-0027 intitulée Subventions à plusieurs organismes pour la mise en place de la programmation d'événements culturels pour l'été 2020 afin d'y soustraire des subventions totalisant 10 000 \$ en raison de l'annulation de projets**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Melançon, il est résolu de retirer ce point de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0166 **Abrogation de la résolution CA5-2020-0046 intitulée Subvention de 5 000 \$ à l'École de musique des Cascades de Beauport inc. concernant la tenue de l'activité Les balcons s'animent dans Montmorency**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Melançon, il est résolu de retirer ce point de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA5-2020-0167 **Ordonnance numéro O-214 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue**

des Martyrs - [TM2020-232](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-214 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue des Martyrs, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

[CA5-2020-0168](#) Ordonnance numéro O-212 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue des Adirondacks - [TM2020-229](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-212 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue des Adirondacks, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

[CA5-2020-0169](#) Ordonnance numéro O-213 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement la rue Carmichael - [TM2020-230](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-213 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Carmichael, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

[CA5-2020-0170](#) Subvention à Le Pivot en soutien à la réalisation de sa mission et de ses activités - [A5DA2020-006](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 300 \$ à l'organisme Le Pivot en soutien à la réalisation de sa mission et de ses activités.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0171 Demande de déplacement d'un arrêt d'autobus sur la rue Saint-Albert

Attendu que le RTC a déplacé un arrêt d'autobus devant une garderie située au 10 rue Saint-Albert ;

Attendu que le conseil municipal vient de déposer le 5 octobre dernier sa stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;

Attendu que l'endroit indiqué par le nouveau débarcadère a le potentiel de devenir accidentogène ;

Attendu que les parents viennent reconduire et chercher leurs enfants spécialement aux heures de pointe et que les autobus viendraient entraver leur chemin et leur sécurité ;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de tous de sécuriser ces lieux vulnérables ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de demander au RTC de reconsidérer leur décision quant au fait de déplacer cet arrêt devant le 10 rue Saint-Albert.

Monsieur le président Stevens Mélançon a demandé le vote sur la proposition.

Pour: Monsieur le président Stevens Melançon et monsieur le conseiller Jean-François Gosselin

Contre: Monsieur le conseiller Jérémie Ernould

Adoptée à la majorité

CA5-2020-0172 Remerciements pour la réussite du Programme Vacances-Été

Attendu que dans le contexte difficile et particulier de la Covid-19, le Programme Vacances-Été 2020 fut une réussite admirable;

Attendu que l'implication, la coordination, la complexité, la volonté et le travail exceptionnel des centaines de moniteurs et de l'équipe du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à rendre un été divertissant aux centaines de jeunes de l'arrondissement de Beauport;

Attendu que des mesures d'exception ont dû être mises en place afin de respecter les consignes de la santé publique;

Attendu que des centaines de moniteurs âgés de 14 à 18 ans ont fait un travail remarquable ainsi que les corporations de loisirs qui se sont surpassés afin d'offrir des services sécuritaires et de qualité aux enfants qui ont fréquenté les camps de jours;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu que les membres du conseil d'arrondissement de Beauport:

– expriment avec fierté toutes leurs félicitations pour l'excellent travail accompli par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville pour la réalisation du Programme Vacances-Été 2020 ;

– remercient chaleureusement toutes les organisations et corporations de loisirs, et employés de camps de jour pour leur réalisation et leur contribution exceptionnelle dans ce contexte difficile afin d'offrir un bel été aux enfants de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0173 Félicitations à Monsieur Réal Daneault pour sa passion et son dévouement depuis plus de 30 ans

Attendu que Monsieur Réal Daneault a fondé le club de boxe le Rocky en septembre 1982;

Attendu que Monsieur Daneault y a été entraîneur pendant 30 ans au club de boxe Rocky jusqu'en 2012;

Attendu que Réal Daneault s'est mérité le titre d'entraîneur de l'année au Québec en 1985-1986;

Attendu que sa passion et sa rigueur ont contribué à promouvoir le sport et les saines habitudes de vie dans l'arrondissement de Beauport;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu que les membres du conseil d'arrondissement de Beauport expriment avec fierté toutes leurs félicitations à Monsieur Réal Daneault pour sa passion et son dévouement, depuis plus de 30 ans, au service de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2020-0174 **Adoption du projet de règlement du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 269 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier Vieux-Moulin, district Robert-Giffard) - GT2020-258***

Madame la directrice d'arrondissement, Marie-Pierre Raymond déclare qu'elle a un intérêt dans ce dossier et divulgue la nature générale de son intérêt. En conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Mme Raymond quitte son siège à 18 h 05.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 269 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier Vieux-Moulin, district Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0175 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 269 (Normes***

d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier Vieux-Moulin, district Robert-Giffard) - GT2020-258

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55034Pb, 55048Hc, 55079Hb, 55087Hc, 55090Ma, 55091Ha, 55097Hc, 55107Hc, 55134Mb et 55140Mb, situées dans le quartier Vieux-Moulin. Ce quartier est localisé de part et d'autre de l'autoroute Félix-Leclerc, entre la rue du Vignoble au nord et le fleuve Saint-Laurent au sud. D'abord, des modifications sont apportées au plan de zonage. Une nouvelle zone, soit la zone 55187Hc, est ainsi créée à même une partie de la zone 55048Hc. Également, les grilles de spécifications applicables à l'égard de ces zones sont modifiées relativement à diverses normes. Ces modifications touchent notamment les usages autorisés, le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal et l'augmentation des marges latérales et arrières.

CA5-2020-0176 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 270 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier 5-4, district de Robert-Giffard) - GT2020-244

Madame la directrice d'arrondissement, Marie-Pierre Raymond reprend son siège à 18 h 09.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 270 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier 5-4, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0177 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 270 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier 5-4, district de Robert-Giffard) - GT2020-244

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54006Ha, 54009Cb, 54035Hc, 54067Hc, 54069Hc et 54137Hb, situées dans le quartier 5-4. Ce quartier est localisé approximativement à l'est de la rivière Beauport, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de la rue Francheville et du boulevard des Chutes ainsi qu'au nord du fleuve Saint-Laurent. Tout d'abord, dans la zone 54006Ha, la hauteur maximale d'un bâtiment principal est réduite à neuf mètres. De plus, dans la zone 54009Cb, la marge arrière est augmentée à 7,5 mètres, tandis qu'elle est augmentée à neuf mètres dans les zones 54035Hc et 54069Hc. Ensuite, dans la zone 54067Hc, le nombre maximal de logements pour un bâtiment isolé du groupe d'usages H1 logement est fixé à six. Enfin, dans la zone 54137Hb, la marge latérale est augmentée à 4,5 mètres tandis que la largeur combinée des cours latérales ainsi que la marge arrière sont augmentées à neuf mètres.

Adoption des règlements

CA5-2020-0178 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 254 (3465 chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2020-279**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 5 071 832 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 254 (3465 chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Conformément à l'arrêté ministériel du 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est ouverte pour les questions reçus par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 18 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement